

**Procès-Verbal N°3 de la séance du Conseil Municipal
De la commune de l'Isle en Dodon du 14 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de l'Isle-en-Dodon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel WELTER, Maire.

Date de convocation : 7 Avril 2023	Date d'affichage : 21 Avril 2023
Conseillers municipaux : 19	Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 11	Nombre de conseillers votants : 16

	Présent(e)s	Absent(e)s	Donne procuration à
M. WELTER Lionel	x		
M. RAGU Gilles	x		
Mme BERGOUNAN Jeanette	x		
M. ROUGE Jean-Louis	x		
Mme GAUTHIER Chrystelle		x	Mme DUFFAS Carine
M. BROUSSE Jean-Louis	x		
M. TELLIA Eric	x		
Mme JAMES Christelle	x		
Mme DUFFAS Carine	x		
M. GAUTHIER Arnaud		x	M. ROUGE Jean-Louis
Mme RAYSSAC Cécilia		x	Mme JAMES Christelle
Melle LOUIT Mathilde		x	
M. LE ROUX de BRETAGNE Loïc		x	Mme DENAX Chantal
M. MONFERRAN Michel	x		
M. DENAX Chantal	x		
Mme BAURES Marie-José	x		
M. PAULINO Philippe		x	M. WELTER Lionel
M. GRESSE Patrick		x	
Mme GOUGET Laurence		x	

M. Gilles RAGU	est nommé secrétaire de séance (art L2121-15)
----------------	---

M. le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30.

Vote du PV du 25 mars 2023 :

M. le maire précise que la remarque faite par M. Brousse lors du dernier conseil est annexée au compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. Ragù Gilles est nommé secrétaire

Points complémentaires :

M. le maire propose au conseil municipal d'inscrire ces points complémentaires à l'ordre du jour :

- Soutien au CRF de St Blancard
- Adjoint technique à l'école maternelle (remplacement)
- Renouvellement projectionniste
- Devis étude de faisabilité projet de santé
- Achat véhicule services techniques
- Prestation d'accompagnement CDG 31
- Délégations conseiller municipal

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour :**1 – FINANCES****Délibération N°26/2023 : Vote des budgets (mairie, régie des transports, terrains du pont neuf)**

- M. Monferran présente le budget primitif de la commune de l'Isle-en-Dodon qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 126 426.00 €	2 126 426.00 €
Section d'investissement	907 592.94 €	907 592.94 €

Vote : POUR : 15 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Débat sur le budget communal :

Concernant les dépenses de fonctionnement :

M. Brousse constate une augmentation du chapitre 011 (charges à caractères général) d'environ 100 000.00 €. Il demande l'utilité de la location de matériel et outils informatique (serveur, logiciel courrier...). M. le maire précise que l'outil informatique est devenu indispensable et que la location est aujourd'hui une formule qui permet d'avoir une offre de maintenance avec du personnel qualifié et réactif. M. le maire précise que la collectivité était équipée d'un serveur qui n'était juste là, pas mis en service et que les photocopieurs sont désormais connectés au réseau permettant à tous les agents d'imprimer et de scanner des documents sur n'importe quel poste informatique. Aujourd'hui, la commune est équipée d'un serveur à la mairie annexe et d'un autre, de secours, à la mairie historique. Le logiciel de Gestion Electronique des Documents (EzGED), en cours de déploiement, permettra une meilleure prise

en compte, un meilleur traitement du courrier entrant et sortant et une meilleure transmission entre les services. Le changement des adresses mails était également nécessaire afin de pouvoir disposer de nom de domaine officiel de la commune. Désormais tous les services disposent d'une adresse mail sécurisée terminant par @mairie-lisleendodon.fr. M. le maire rappelle que cette amélioration du système informatique communal est conforme avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

M. le maire rappelle, pour éviter toute confusion, que l'augmentation au chapitre 011 est précisément de 94350 euros (entre les BP 2022 et 2023). Ce chapitre inclut effectivement une hausse liée à l'amélioration du système informatique mais surtout à des augmentations non maîtrisables liées au prix de l'énergie. M. Brousse demande le détail des indemnités des élus. M. le maire l'informe que le détail sera annexé au compte rendu de séance.

Concernant les recettes de fonctionnement :

M. Brousse constate que les recettes du village de vacances, les revenus des immeubles et les droits de place du marché sont en baisse. M. Rougé rétorque que le village de vacances est vétuste et qu'il est difficile d'augmenter les tarifs. M. Monferran ajoute que, par sécurité, le 2^{ème} semestre de loyer de la gendarmerie n'a pas été budgétisé.

Concernant les dépenses d'investissement :

M. Brousse constate que beaucoup de travaux ont été faits au lac, pourquoi demander une étude à la CACG ? M. Rougé répond que, malgré les travaux déjà réalisés, il reste beaucoup de problèmes. La Mairie sollicite la CACG afin de connaître le fonctionnement de ce lac et faire un constat de la situation actuelle. La CACG va faire cette étude et suivra les travaux s'il y a lieu. M. Brousse ajoute que la CACG connaît bien le fonctionnement de ce lac car c'est elle qui en avait fait les plans. M. Brousse regrette que rien n'ait été inscrit dans le cadre du programme Bourg-centre.

M. le maire rappelle que les projets suivants sont directement liés au programme Bourg-centre :

- Travaux supplémentaires et complémentaires des vestiaires comme prévu Axe 3 Fiche action 3.2 Projet 3.2.3 « Restauration des vestiaires du stade »
- Etude pour un aménagement piétonnier du centre-ville jusqu'au stade comme prévu Axe 1 fiche action 1.1 du contrat Bourg-centre « Améliorer les mobilités durables »
- Le projet d'installation d'éléments de fitness et d'aire de jeu pour enfants (actuellement inexistante sur la commune) comme prévu Axe 2 Fiche action 2.1 « Réintroduire des espaces de nature accessibles »
- Etude d'opportunité maison médicale comme prévu Axe 3 Fiche action 3.2 Projet 3.2.1 « Créer une maison médicale »
- Création d'un city stade et d'une piste de pumptrack comme prévu Axe 3 Action 3.2 Projet 3.2.5 « Créer un terrain multisport »

M. le maire rappelle la situation dans laquelle se trouvent les gendarmes de l'Isle-en-Dodon suite à des défauts de travaux depuis de longues années, c'est inacceptable, cela nécessite de très lourds travaux. L'étude de faisabilité a été budgétisée et une fiche action doit être ajoutée aux programmes Petites villes de demain et Bourg-Centre afin de mobiliser le maximum d'aides.

- M. le Maire présente le budget primitif des transports qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 889.17 €	9 889.17 €
Section d'investissement	20 009.35 €	20 009.35 €

Vote : **POUR : 16** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a rencontré avec les membres du groupe de travail finances, la trésorière de Boulogne sur Gesse ainsi qu'une conseillère spécialisée auprès des collectivités locales. Lors de cet échange, la dissolution du CCAS (qui peut être remplacée par une régie d'animation) et la dissolution de la régie des transports (qui n'a plus lieu d'être suite au transfert de compétence vers la communauté de communes) ont été évoquées. M. Brousse, actuel président de la régie des transports, précise être d'accord pour cette dissolution.

- M. le maire présente le budget primitif des terrains du pont neuf qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	78 916.60 €	78 916.60 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Vote : **POUR : 16** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération N° 27/2023 : Vote des taux des taxes locales pour 2023

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2023 les taux de 2022.

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	44.40 %	44.40 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	130.79 %	130.79 %
Taxe d'Habitation	-	11.91 %

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – AFFAIRES COMMUNALES

Délibération N°28/2023 : Indemnités des élus et conseillers délégués

M. le Maire propose de modifier, à compter du 01 avril 2023, l'indemnité de certains élus comme suit :

- Gilles RAGU : 8.82 % de l'indice 1027
- Michel MONFERRAN : 8.82 % de l'indice 1027
- Christelle JAMES : 8.82 % de l'indice 1027
- Carine DUFFAS : 3.15 % de l'indice 1027

Vote : **POUR : 15** **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**

Délibération N°29/2023 : Avenant contrat au Bourg-Centre

Il est rappelé que la commune de l'Isle-en-Dodon s'est portée candidate au dispositif Bourg-Centre Occitanie et a voté son contrat pour la période 2019-2021 par délibérations du 12 novembre 2018 et du 10 octobre 2019.

Plusieurs axes stratégiques structurent le contrat Bourg-centre :

1. Axe 1 : Améliorer le cadre de vie pour tous,
2. Axe 2 : Redonner de l'attractivité au cœur de ville,
3. Axe 3 : Conforter le pôle de services et de commerces de proximité.

Ses axes se déclinent en plusieurs projets d'aménagement, de valorisation et de rénovation d'équipements que la commune souhaite poursuivre dans la nouvelle génération de contrats Bourg-centre 2023-2028. Par souci de cohérence, l'Etat et la Région Occitanie ont convenu que les 2 dispositifs PVD et Bourg-Centre s'inscrivent dans une démarche complémentaire avec une mise en œuvre commune de la gouvernance et du suivi des opérations.

Il est proposé de :

- Reconduire le contrat Bourg-centre pour la période 2023-2028 par voie d'avenant en reprenant des axes stratégiques communs avec l'ORT (opération de revitalisation des territoires),
- Travailler en cohérence les fiches actions de l'ORT et du futur contrat Bourg-centre ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°30/2023 : Entretien de l'abord des ponts – convention SYGESAVE (syndicat de gestion de la Save et ses affluents)

Le SYGESAVE réalise l'entretien des berges de la Save et l'abord des ponts. Dans le cadre de cette mission, une convention fixe les modalités d'entretien.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

3 – TRAVAUX - EQUIPEMENTS

Délibération N°31/2023 : Etude faisabilité plan d'eau (CACG) demande de subvention :

Suite à la visite sur site du 20 février 2023, la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) nous a adressé sa proposition pour différentes prestations à réaliser sur le lac de loisirs de la commune. Ces prestations portent sur :

- Un relevé topographique de la berge Est du lac et des équipements hydrauliques du lac ;
- Un diagnostic de l'aménagement portant sur son fonctionnement hydraulique et l'état des équipements en place ;
- Une proposition de programme de travaux pour l'amélioration de l'aménagement : il s'agira de définir les travaux à réaliser pour améliorer l'état actuel du plan d'eau ;
- La réalisation de visites sur site pour le suivi des travaux ;
- Des consignes de gestion de l'ouvrage

Le montant de la prestation est de 7 650.00 €/HT. Il est proposé de solliciter l'aide de la Région, de l'agence de l'eau et CEREMA.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°32/2023 : Etude de faisabilité d'un cheminement doux (Pyrène-Architecture) :

La commune souhaite étudier l'opportunité d'un cheminement doux, piéton et cyclable entre le centre-ville, la zone de loisirs et le collège, une première étude a été réalisée par le CAUE. Le Cabinet Pyrène-Architecture nous présente une étude complémentaire de faisabilité, l'objectif étant de proposer une liaison sécurisée entre les deux pôles. Cet aménagement serait une alternative à la voiture, il faciliterait le lien entre le centre-ville : commerces, services..., la base de loisirs et le collège. Le montant de la prestation est de 2 475.00 €/HT. Il est proposé de solliciter les aides de la Région et de l'agence de l'eau.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°33/2023 : Achat tondeuse - demande de subvention :

Divers espaces de la commune nécessitent un entretien fréquent et notamment la tonte régulière des espaces verts. Il s'agit en particulier des stades, de l'espace autour du plan d'eau, de la base d'activités sportives et de loisirs des berges de la Save, des ronds-points... Pour faire ces travaux d'entretien, la commune envisage d'acquérir une tondeuse dont le prix s'élève à 12 083.33 €/HT. Il est proposé de solliciter l'aide financière du Département pour obtenir une aide aussi large que possible.

M. le maire précise que malgré l'entretien régulier, le diagnostic de réparation a révélé une fuite d'huile interne ne pouvant être détectée par l'utilisateur. Ce tracteur avait été acquis par la commune il y a plus de 20 ans et le devis élevé de remplacement standard du moteur a orienté notre choix vers un achat d'équipement neuf.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

4 – POINTS COMPLÉMENTAIRES

Délibération N° 34/2023 : Prolongement d'un poste d'adjoint technique à l'école maternelle (remplacement)

Il est nécessaire de prolonger le contrat de droit public concernant le remplacement d'une ATSEM pour la période allant du 9 mai au 16 juin 2023

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'**unanimité** et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°35/2023 : Soutien à la reconversion du Centre de Rééducation Fonctionnel de Saint Blancard :

Mme le Maire de SAINT-BLANCARD sollicite du Conseil Municipal de l'Isle- en- Dodon, le soutien à la reconversion du centre de rééducation fonctionnelle. Cette reconversion porterait sur plusieurs possibilités à savoir :

- Un projet porté par AFG Autisme, association ayant plus de 25 Sites en France pour l'accompagnement des personnes handicapées par des troubles de l'autisme,
- Un Projet de Maison d'Education à Caractère social, en phase avec des besoins sur le Gers, les Hautes- Pyrénées et la Haute-Garonne,
- Un projet mixant les 2 besoins, le site étant grand, pouvant aussi intégrer de l'Habitat inclusif,
- Un projet de type « service national universel ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N° 36/2023 : Devis de faisabilité pour la maison de santé

Fécop accompagne, forme et soutient les équipes de santé dans cet exercice. Elle a pour missions principales d'accompagner les équipes de soins primaires (ESP), communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) en projet ou en fonctionnement dans la réalisation de leurs objectifs. Elle assure et développe la formation des coordinateurs et des professionnels qualifiés. Elle appuie les besoins en information et formation des équipes de soins primaires, afin de promouvoir l'exercice pluriprofessionnel coordonné en soins primaires et développer des projets innovants. Elle représente les équipes pluriprofessionnelles coordonnées de notre région auprès des institutions et des partenaires locaux, régionaux et nationaux. Elle favorise la recherche et le développement des pratiques pluriprofessionnelles en soins primaires, et accompagne tout nouveau dispositif de loi de santé impliqué relevant de l'exercice pluriprofessionnel coordonné.

M. le maire rappelle l'intérêt de créer un exercice de soins coordonné sur la commune, au service du territoire, notamment pour pouvoir recruter et fidéliser des médecins sur le territoire. Les professionnels de santé doivent réaliser un projet de santé, préalable indispensable à la création d'une MSP et donc d'un exercice de soins coordonné. La municipalité reste en soutien et à l'écoute. M. le maire précise être en relation régulière avec la communauté de communes, qui détient la compétence Santé sur le territoire et qui prend en charge le financement d'une étude d'opportunité complémentaire également réalisée par la Fécop. M. le maire précise qu'à ce jour il n'existe aucune projection sur quelque bâtiment que ce soit ; ce point-là sera dimensionné en fonction du projet de santé et des besoins affichés par les professionnels.

M. le maire présente un devis de la Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel en soins primaires dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour un montant de 3 375.00 €/HT.

La proposition est acceptée à l'unanimité

Délibération N°37/2023 : Renouvellement projectionniste

Il est nécessaire de prévoir le renouvellement du contrat du projectionniste du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023. En effet, le projectionniste actuel a un projet professionnel et ne souhaite pas prolonger son activité au-delà du 30 septembre prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°38/2023 : Achat véhicule service technique

M. le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un véhicule d'occasion de type fourgonnette pour le responsable des services techniques qui prendra ses fonctions le 2 août 2023. Monsieur le maire précise que cet agent disposera d'un bureau à la mairie annexe mais aura également des fonctions sur le terrain ; un véhicule est indispensable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N°39/2023 : Prestation d'accompagnement du Centre de Gestion 31

M. le maire propose à l'assemblée de faire appel au CDG31 pour une assistance au recrutement et à la prise de poste d'un secrétaire général. Le départ effectif à la retraite de la secrétaire de mairie est prévu le 1er mai 2024, compte tenu des congés et CET. Après échange avec le CDG31 et au regard de la difficulté de recrutement sur ce type de poste, il convient de prévoir de lancer le recrutement avant l'été 2023. Afin de réaliser un tuilage et assurer la continuité du service, une prise de poste est souhaitée dès le mois de janvier 2024.

Monsieur le maire présente un devis du CDG31 d'un montant de 991 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et confie à Monsieur le maire ou son délégué, le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires.

Délibération N° 40/2023 : Délégations conseillère municipale

M. le maire rappelle que Mme DUFAS est déléguée depuis le 30.10.2020 pour remplir les fonctions relatives aux foires et marchés, aux travaux et aux équipements. Mme DUFFAS souhaite conserver uniquement la délégation relative aux foires et aux marchés. Un nouvel arrêté sera pris dans ce sens.

5 - INFORMATIONS

Santé :

M. le maire informe l'assemblée qu'il a envoyé un courrier à l'ordre des médecins pour essayer d'accélérer le processus de recrutement du docteur Mélanie FARIA. En effet, le dossier est déposé depuis le 9 mars et le docteur Mélanie FARIA n'a toujours pas de réponse. La présidente de la communauté de communes est informée et a également appuyé ce dossier.

Mme Denax regrette de ne plus être conviée aux réunions du groupe de travail « Santé ». M. Rougé répond que la compétence est intercommunale. La 5C dispose d'une chargée de mission dédiée à la santé qui a repris le pilotage du dossier projet de santé. Le groupe de travail « Santé » a toujours été informé des avancées et des décisions. Les dernières réunions qui se sont tenues à la mairie en présence de la Fécop et des professionnels de santé ont eu lieu sans les élus locaux à la demande de la Fécop. M. le maire ajoute que les élus seront informés des avancées de ce dossier.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Projet « 5000 terrains de sport » : M. le maire et M. Rougé présentent le projet à l'assemblée

Assurance sinistre abattoir :

M. le maire informe l'assemblée que la commune a obtenu gain de cause dans le litige qui l'opposait à Groupama suite au sinistre de l'ancien abattoir survenu en 2017. La commune va recevoir la somme 381 979 € à laquelle il faut retirer deux dernières factures.

- Coteg & Azam (Avocats) : facture à payer de 10 039 €/HT (soit 12 046.80 €/TTC).
- Luc expert (expert d'assuré) : facture à payer de 21 413,39 €/TTC .

Leg :

M. le maire informe l'assemblée que la commune a été informée qu'elle est destinataire d'une partie de l'assurance vie d'une habitante de l'Isle-en-Dodon récemment décédée. Le montant n'est pas connu et les démarches administratives sont en cours.

Point sur le Directeur des Services Techniques :

M. le maire informe l'assemblée que plusieurs entretiens de recrutement ont été réalisés en collaboration avec le centre de gestion. Actuellement en poste à la mairie de Martre Tolosane, Madame BUFFEREAU a été sélectionnée et est en cours de recrutement dans le cadre d'une promotion suite à la réussite du concours de technicien (catégorie B). Son arrivée est prévue le 02 août 2023.

CCAS :

M. le maire informe l'assemblée que le budget du CCAS a été voté le 11 mai dernier. Le budget s'élève à 6 400.00 € dont 2 000.00 € de subvention municipale. M. le maire, après échange avec la trésorière en présence des membres du groupe de travail finances s'interroge sur une éventuelle dissolution du CCAS. Une régie d'animation peut être mise en place pour poursuivre les actions. Mme Baurès rappelle que les compétences obligatoires avaient été reprises par le CIAS et que, seules les compétences facultatives avaient été conservées.

Prochain Conseil municipal :

Date proposée : le 09 juin 2023 à 20h30.

La séance est levée à 22h30